

Un budget bien préparé

Évaluer le budget d'un voyage scolaire ne présente aucune difficulté particulière. Cela nécessite toutefois de n'omettre aucun poste, en dépenses comme en ressources.

Le budget, même s'il n'est encore que prévisionnel, doit être équilibré et détaillé. Les dépenses et ressources sont indiquées par poste. Le coût des accompagnateurs est isolé des prestations servies aux élèves, et les ressources qui lui correspondent sont spécifiées.

Les principaux postes de dépenses sont :

- le transport (avion, train ou car, sans oublier les déplacements sur place),
- l'hébergement,
- la restauration (éventuels petits déjeuners ou repas pris lors des voyages ou hors du centre d'accueil),
- les visites (billetterie, guide éventuel...),
- le coût des intervenants extérieurs (animateurs, éducateurs sportifs...),
- les assurances,
- le matériel pédagogique.

! Afin de vous aider dans le calcul de votre budget, la Ligue de l'enseignement vous donnera un devis détaillé de chaque prestation à laquelle vous souhaitez souscrire.

Faciliter le financement de votre projet

De nombreux organismes proposent des aides au départ, n'hésitez pas à les solliciter :

> Les collectivités territoriales : les communes, les communautés de communes, ainsi que certains conseils généraux apportent leurs contributions, parfois conditionnées à une durée minimale de séjour. Certaines collectivités proposent un transport gratuit par an. (cf. argumentaire aux élu(e)s en bas de page).

> JPA (Jeunesse au Plein Air)/ ANCV : L'ANCV développe des programmes d'action sociale pour les publics en difficulté. C'est dans cet axe politique que s'inscrit la convention JPA/ANCV. L'aide est attribuée sous forme de Chèques-Vacances. Une aide de 15% à 25% du coût du séjour.

Seuls les établissements scolaires situés en REP ou REP+, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, en zone rurale de revitalisation ou en zone rurale de moins de 2000 habitants peuvent en bénéficier.

Les critères d'éligibilité :

- Le séjour est a minima de 4 nuitées et au maximum de 14 nuitées.
- Il se déroule sur le territoire de l'Union Européenne. Les séjours au Royaume-Uni ne sont pas éligibles aux aides en 2021.
- L'enfant ou le jeune doit avoir moins de 18 ans.
- Le quotient familial des familles bénéficiaires est inférieur ou égal à 900 € : obligation de les renseigner dans le formulaire.
- Un cofinancement est obligatoire. Par exemple : subvention d'une mairie, de la Caf, foyer socio-éducatif, etc.
- Le coût par jour est inférieur à 110 €.

Le fait de remplir ces 6 critères n'implique pas automatiquement l'attribution d'une aide. Celle-ci est décidée par une commission

Pour les élèves handicapés, prise en charge du surcoût humain (coût pour un accompagnateur supplémentaire).

Pour plus d'informations, contacter EMMANUELLE CORNIBERT BILLARD au 03.51.39.80.06 jpa52@jpa.asso.fr

<http://www.jpa.asso.fr/des-aides-au-depart-en-classe-de-decouverte/>

> MAE : 3€ à 5€ par jour et par enfant assuré à la M.A.E dans le cadre des classes de découvertes de plus de 2 nuits de la maternelle à la terminale

> L'établissement scolaire : la coopérative, au travers d'actions solidaires menées par les élèves, ainsi que l'association de parents peuvent aussi être sollicitées.

> Les familles : leur participation doit être la plus réduite possible, afin qu'aucun élève ne soit écarté pour des raisons financières. Par ailleurs, les familles peuvent bénéficier d'aides de la part de leur comité d'entreprise ou de la caisse d'allocations familiales. Elles ont aussi la possibilité de payer avec des chèques vacances.

> Des actions d'autofinancement : vente de journaux réalisés par les élèves, vide-grenier, loto... sont un autre moyen de récolter des fonds.

Argumentaire aux élu(e)s

A quelle problématique le séjour éducatif peut-elle apporter des réponses ?

Difficultés d'apprentissage, décrochage scolaire, difficultés à sortir de son milieu, repli sur soi, dynamique de classe, connaissance des élèves,

Le séjour éducatif, c'est :

- ... un lieu d'expérimentation
- ... la rencontre avec un environnement différent
- ... un partage du sensible de l'enseignant à l'élève et de l'élève à l'enseignant
- ... une ouverture culturelle
- ... la dynamique de classe
- ... la possibilité de découvrir une nouvelle pratique
- ... un choix pédagogique
- ... un vecteur de lien social
- ... un droit pour chacun que nous souhaitons réaffirmer

Partenaire et membre actif de la communauté éducative, la Ligue de l'enseignement n'a de cesse, depuis sa création en 1866, d'être à l'écoute du monde enseignant et de proposer des solutions novatrices, au plus près des réalités de terrain.

Par la diversité et l'originalité des thèmes proposés et grâce à l'investissement de femmes et d'hommes porteurs de leurs passions, l'élève revient d'un séjour éducatif enrichi des connaissances et compétences acquises, des rencontres effectuées, des émotions partagées au sein d'un groupe qui aura gagné en cohésion.

Notre proximité avec votre/notre territoire, nous engage à apporter conseils et aides lors de l'élaboration des séjours en lien avec le projet de classe et le projet d'école, et à proposer des coûts de séjours raisonnés, qui garantissent la qualité des séjours proposés.

Précurseurs des classes de découvertes, notre savoir-faire depuis 1953, les projets sont surtout autour de la possibilité de vivre et faire ensemble.

Nous ne nous attachons pas qu'à un programme de séjour. L'activité est au service de ce projet et non une fin en soi. Notre histoire a construit notre légitimité éducative.

A quelle problématique le séjour éducatif peut-il apporter des réponses ?

Perte de citoyenneté, d'autorité parentale, repli communautaire, impact des nouvelles technologies, urbanisation, parcours global de l'élève, concurrence interne (vacances/classes/TAPS...). Le séjour éducatif, c'est un moyen unique d'apprentissage hors des livres qui permet à l'élève de rencontrer l'altérité et d'être confronté à la réalité.

Le séjour éducatif c'est :

Le droit au voyage : L'élève quitte son milieu de vie quotidienne pour un autre milieu (parfois pour la 1^{ère} fois), apprend à quitter sa famille, son environnement et mobilise ainsi d'autres compétences. **Devenir citoyen :** Découvrir l'autre, vivre ensemble, notion de collectivité, se confronter à l'autre, tu vis avec l'autre, développer la responsabilisation, apprendre les règles : les définir, les respecter, les faire respecter.

Mobiliser les citoyens autour du projet : Investissement des parents autour du projet, dans la vie de l'école et donc de la commune. Mobiliser ses propres compétences dans un contexte différent. **Partir à la dynamique de la réussite scolaire :** Améliorer l'estime de soi des élèves, développer des relations de qualité avec ses usagers et les enseignants, contribuer à une dynamique de classe autrement qu'avec le financement obligatoire inhérent à la collectivité.

Rencontrer : Améliorer la représentation de la propre identité de chaque citoyen (élève/adulte), avec l'aide de la vision de l'autre.

La possibilité de découvrir : Élargir son horizon, apprendre un milieu/de nouvelles choses, comparer, confronter, vérifier, éveiller la curiosité.

Grandir, c'est un droit : Développement de l'autonomie, de la socialisation.